

N° 2025-187

OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du
conseil communautaire du
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 décembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Montriond de mettre à disposition sa salle du Domaine du Baron pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 20 janvier 2026,

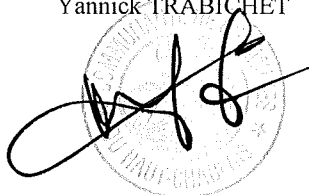
Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 20 janvier 2026 dans la salle du Domaine du Baron à Montriond.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

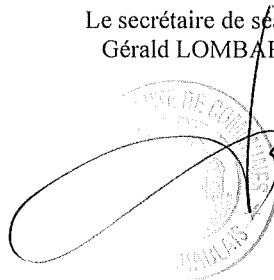
- **à l'unanimité,**
- **autorise** le déroulement de la séance du conseil communautaire du 20 janvier 2026 dans la salle du Domaine du Baron à Montriond,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

